



Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

Évaluation finale du mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles

Résumé d'orientation

Rapport du Secrétariat

1. Pour donner suite à la résolution WHA66.10 (2013), le Directeur général a établi un projet de mandat pour un mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles, en vue de faciliter la collaboration entre les États Membres, les fonds, les programmes et les institutions des Nations Unies, les autres partenaires internationaux et les acteurs non étatiques. Le projet de mandat a été approuvé par la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2014.¹
2. Comme le prévoit le mandat du mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles, l'Assemblée de la Santé a fait une évaluation préliminaire du mécanisme en 2017 pour en déterminer les résultats et la valeur ajoutée. En mai 2018, la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé a examiné le rapport sur l'évaluation préliminaire et en a pris note.²
3. Le mandat du mécanisme mondial de coordination prévoyait également une évaluation finale pour déterminer l'efficacité et la valeur ajoutée du mécanisme et si celui-ci restait opportun pour atteindre les cibles volontaires à l'échelle mondiale fixées pour 2025, et décider de son éventuelle prolongation.
4. Conformément aux modalités de cette évaluation finale, le Bureau de l'évaluation présente le résumé d'orientation de l'évaluation finale à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé

¹ Voir le document A67/14 Add.1, appendice 1 ; voir également le document WHA67/2014/REC/3, procès-verbaux de la Commission A, septième séance, section 2 (en anglais seulement).

² Voir le document A71/14 Add.1.

(voir l'annexe).¹ Le Conseil exécutif a pris note de ce rapport à sa cent quarante-huitième session ;² il a également adopté la décision EB148(7).

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

5. L'Assemblée de la Santé est invitée à adopter le projet de décision recommandé par le Conseil exécutif dans la décision EB148(7).

¹ Le rapport complet sur l'évaluation finale du mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles est disponible sur le site Web du Bureau de l'évaluation, à l'adresse www.who.int/evaluation (consulté le 1^{er} avril 2021).

² Document EB148/7 Add.2 ; voir également les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, huitième séance.

ANNEXE

**ÉVALUATION FINALE DU MÉCANISME MONDIAL DE COORDINATION
POUR LA LUTTE CONTRE LES MALADIES NON TRANSMISSIBLES****Résumé d'orientation****CONTEXTE**

1. En 2013, la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA66.10, dans laquelle elle priait le Directeur général d'établir un projet de mandat pour un mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles en vue de faciliter la collaboration entre les États Membres, les fonds, les programmes et les institutions des Nations Unies, les autres partenaires internationaux et les acteurs non étatiques. Le projet de mandat a été approuvé par la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2014.

2. Le mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles est un dispositif mondial de coordination et de collaboration relevant des États Membres. Il a pour objet « de faciliter et d'améliorer la coordination des activités, la participation des parties prenantes et l'action multisectorielle aux niveaux local, national, régional et mondial afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020, tout en évitant les activités redondantes, en utilisant les ressources de manière efficace en vue d'obtenir des résultats et en préservant l'OMS et la santé publique de toute influence indue résultant de conflits d'intérêts réels, perçus ou potentiels ».¹

3. Conformément aux six objectifs du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 (Plan d'action mondial), les fonctions/objectifs² du mécanisme sont les suivants :

- **mener une action de plaidoyer et de sensibilisation** pour montrer l'urgence de mettre en œuvre le Plan d'action mondial ;
- **diffuser des connaissances et échanger des informations** sur la base des données scientifiques et/ou des meilleures pratiques concernant la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles ;
- **promouvoir l'innovation et recenser les obstacles** en créant un forum permettant de recenser les obstacles et de proposer des solutions et des mesures novatrices pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial ;
- **promouvoir l'action multisectorielle** en déterminant et en favorisant, dans plusieurs secteurs, les mesures durables susceptibles de faciliter la mise en œuvre du Plan d'action mondial ;
- **mener une action de plaidoyer pour la mobilisation de ressources** en trouvant et en échangeant des informations sur les sources de financement et les mécanismes de coopération existants et

¹ Voir le document A67/14 Add.1, appendice 1, paragraphe 1.

² Il ressort de l'examen du document que les fonctions du mécanisme ont parfois été appelées « objectifs ».

potentiels aux niveaux local, national, régional et mondial afin de mettre en œuvre le Plan d'action mondial.

4. Une évaluation préliminaire du mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles (le mécanisme mondial) a été menée en 2017 et soumise à la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent quarante-deuxième session en janvier 2018. Elle visait à déterminer dans quelle mesure le mécanisme mondial avait permis d'obtenir des résultats et d'apporter une valeur ajoutée. Elle présentait une analyse des résultats obtenus entre 2014 et 2017 et examinait leur pertinence, leur efficacité et leur efficience, compte tenu du mandat et des plans de travail pour 2014-2015 et 2016-2017.

5. Il est ressorti de l'évaluation préliminaire que le mécanisme mondial était pertinent et avait déjà permis d'obtenir plusieurs résultats importants (par exemple l'organisation de dialogues sur les politiques ou la création de plateformes d'échange). Ces résultats variaient considérablement selon la fonction. On a constaté, en particulier, que le mécanisme mondial apportait une valeur ajoutée. C'est en effet le premier organe à mettre en œuvre le Cadre de collaboration de l'OMS avec les acteurs non étatiques et le seul instrument de l'OMS visant à faciliter la collaboration multipartite et intersectorielle dans le domaine des maladies non transmissibles (MNT). L'évaluation préliminaire a également mis en lumière la valeur ajoutée du mécanisme mondial, dans la mesure où il contribue à la mise en œuvre du Plan d'action mondial. L'évaluation préliminaire a aussi révélé plusieurs lacunes importantes, notamment le manque de clarté stratégique et d'orientation du mécanisme mondial, les difficultés à présenter des résultats tangibles pour certaines activités essentielles, la portée et l'applicabilité limitées des résultats dans les pays, la définition imprécise des rôles et des responsabilités s'agissant des activités dans les pays, et le risque de double emploi avec les activités d'autres intervenants.

6. Elle a donné lieu à une série de recommandations axées sur la nécessité : a) d'élaborer un plan stratégique à moyen terme doté d'une vision claire et d'un solide cadre de résultats ; b) de formuler une stratégie de collaboration claire pour les États Membres, les fonds et les programmes des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales et les acteurs non étatiques ; c) de mettre au point des processus adaptés pour que la coordination, la communication et la diffusion des informations sur les principaux produits et activités soient efficaces ; d) d'améliorer le rayonnement géographique des activités du mécanisme dans les pays ; e) d'améliorer l'efficacité des activités ; et f) de trouver et d'échanger des informations sur les sources de financement et les mécanismes de coopération existants et potentiels.

7. Sur la base de l'évaluation préliminaire, l'évaluation finale avait pour objectif de déterminer l'efficacité et la valeur ajoutée du mécanisme mondial et si celui-ci permettait toujours d'atteindre les cibles volontaires à l'échelle mondiale fixées pour 2025, et de décider de son éventuelle prolongation. L'évaluation finale portait sur les résultats de la mise en œuvre du plan de travail pour la période 2018-2019, qui est censé avoir pris en compte les recommandations issues de l'évaluation préliminaire, ainsi que le plan de travail pour 2020. Elle tenait compte également des enseignements tirés et de l'adoption des recommandations issues de l'évaluation préliminaire du mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles, c'est-à-dire la mesure dans laquelle elles ont été mises en œuvre et avec quel effet.

8. Les évaluations en deux phases étant complémentaires, les questions générales d'évaluation étaient semblables à celles qui ont orienté l'évaluation préliminaire :

Question 1 : Dans quelle mesure le mécanisme mondial était-il pertinent pour atteindre les cibles mondiales volontaires à l'horizon 2025 ?¹ (pertinence)

Question 2 : Quels ont été les principaux résultats et la valeur ajoutée du secrétariat du mécanisme mondial concernant l'exécution des cinq fonctions décrites dans le mandat du mécanisme ? (efficacité)

Question 3 : Quels ont été les principaux facteurs qui ont facilité ou entravé la mise en œuvre des plans de travail du mécanisme mondial ?

Question 4 : Comment l'OMS a-t-elle collaboré avec d'autres entités pour progresser dans la mise en œuvre des plans de travail du mécanisme mondial ?

9. L'évaluation finale s'est appuyée sur l'évaluation préliminaire et, à ce titre, s'inscrivait parfaitement dans la continuité de cette dernière en termes de portée, de méthode et d'approche – moyennant des adaptations dues aux contraintes pratiques liées à la pandémie de COVID-19. L'ensemble du processus et l'approche méthodologique ont suivi les principes énoncés dans le Manuel pratique de l'OMS sur l'évaluation (WHO Evaluation Practice Handbook) et les normes et lignes directrices éthiques pour l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. L'évaluation s'est appuyée sur un échantillon représentatif de sources d'information, suivant une approche mixte qui comprenait :

- **l'examen** d'un large éventail de données secondaires existantes à partir de documents ;
- des **questionnaires** qui ont été soumis à deux groupes de parties prenantes : les États Membres et les acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS. L'évaluation à mi-parcours du Plan d'action mondial a été effectuée en même temps que l'évaluation finale du mécanisme mondial et, compte tenu de la pandémie de COVID-19 et sachant que les groupes de parties prenantes étaient les mêmes pour les deux évaluations, un questionnaire de synthèse contenant des questions relatives à la fois au Plan d'action mondial et au mécanisme mondial a été envoyé à chaque groupe. Pour les États Membres, le questionnaire a été envoyé aux points focaux nationaux pour les MNT qui communiquent régulièrement avec l'OMS sur la collecte de données pour les enquêtes sur les capacités des pays. Au total, 39 États Membres ont répondu au questionnaire, dont 16 aux questions sur le mécanisme mondial. Il a été demandé à tous les acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS s'ils souhaitaient recevoir un questionnaire. Soixante organisations en relations officielles avec l'OMS ont demandé un questionnaire, 18 y ont répondu et 6 ont contribué à cette évaluation ;
- des **entretiens (46) avec des parties prenantes essentielles**, y compris des représentants des États Membres (12 représentants d'États Membres qui ont joué un rôle de premier plan dans les processus relatifs au mécanisme mondial, tels que des groupes de travail, des réunions générales ou des réunions mondiales, ont été contactés, mais seulement 4 ont contribué à l'évaluation), des institutions des Nations Unies, des universités, des organisations de la société civile, des

¹ L'évaluation portait aussi sur la correspondance avec les objectifs et les produits énoncés dans le treizième programme général de travail, 2019-2023, et avec les activités de l'OMS relatives à la cible 3.4 des objectifs de développement durable (Réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être) et sur d'autres cibles connexes des objectifs de développement durable.

associations du secteur privé, d'autres partenaires du développement et des membres du personnel de l'OMS. En raison des contraintes imposées par la COVID-19, tous les entretiens se sont déroulés à distance.

10. L'analyse des données secondaires a porté sur l'ensemble de la période couverte par le mécanisme mondial, en se basant sur l'évaluation préliminaire comme principale source de données pour la période 2014-2017, mais la collecte de données primaires s'est concentrée sur la période suivant l'évaluation préliminaire (2018-2020).

11. En raison de la période à laquelle la collecte de données a eu lieu (de juillet à septembre) et de la pandémie de COVID-19, il a été difficile d'obtenir des réponses aux questionnaires et de programmer les entretiens. En outre, comme des questionnaires communs ont été établis pour évaluer le mécanisme mondial et le Plan d'action, la série de questions sur le mécanisme mondial était réduite, ce qui a pu limiter les observations des États Membres et des acteurs non étatiques qui ont répondu.

12. Malgré ces limites, l'évaluation a permis de recueillir des données solides auprès de tous les groupes de parties prenantes et le niveau de réponse aux questionnaires a été pris en compte lors de la triangulation des résultats avec d'autres sources.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Pertinence

13. Les cinq fonctions du mécanisme mondial – et donc son mandat – restent pertinentes pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial et correspondent bien au treizième programme général de travail, 2019-2023, et à la cible 3.4 des objectifs de développement durable. En tant que telles, elles peuvent être considérées comme fondamentales pour l'OMS dans son ensemble – ce qui est clairement indiqué dans le libellé du Plan d'action mondial. En effet, l'évaluation a fait ressortir de nombreux exemples de situations où des parties de l'OMS autres que le mécanisme mondial travaillaient efficacement pour soutenir ces fonctions.

14. La majorité des parties prenantes ont considéré comme très importantes la sensibilisation et la diffusion des connaissances dans le but de faire progresser l'action multisectorielle. Les efforts de sensibilisation actuels qui soulignent les liens entre la COVID-19 et les MNT ont été considérés comme pertinents, en particulier par les acteurs de la société civile.

15. Bien qu'il ait été clairement admis que l'objectif et les fonctions généraux du mécanisme mondial restent pertinents, on pourrait mieux spécifier les fonctions en les adaptant aux différents besoins et lacunes repérés aux niveaux mondial, régional et national. Une théorie du changement démontrant la chaîne de valeur du mécanisme clarifierait les buts et les cibles et réduirait le nombre actuel de doublons et de chevauchements tant avec les autres unités de l'OMS qu'avec les autres partenaires.

16. L'évaluation préliminaire de 2017 a mis en évidence l'absence de cadre de résultats et de plan stratégique. La situation n'a pas changé sur ce point. Ces outils de gestion essentiels permettraient au mécanisme mondial d'établir des priorités, de démontrer qu'il peut soutenir d'autres départements de l'OMS et d'autres parties prenantes externes, de mettre en place des synergies potentielles et, en fin de compte, de confirmer sa pertinence.

Résultats et valeur ajoutée

17. Au cours de la période 2018-2020, une proportion importante des activités du mécanisme mondial étaient liées aux fonctions 1 (mener une action de plaidoyer et de sensibilisation) et 2 (diffuser des connaissances et échanger des informations). En revanche, il y avait moins de preuves de résultats tangibles pour les fonctions 3 (promouvoir l'innovation et recenser les obstacles), 4 (promouvoir l'action multisectorielle) et 5 (mener une action de plaidoyer pour la mobilisation de ressources), bien que l'importance de ces trois fonctions ait été également clairement admise.

18. Les activités du mécanisme mondial en matière de plaidoyer et de sensibilisation ont consisté principalement à organiser des réunions ou des dialogues mondiaux, par exemple, qui permettaient immédiatement de constituer des réseaux. Les organisations de la société civile ont souvent indiqué que leur participation à ces manifestations avait contribué à renforcer leur visibilité, leurs messages publics et leurs réseaux. Plus généralement, cependant, il est difficile de rattacher à ces manifestations des résultats spécifiques et des changements pratiques dans les politiques ou les pratiques.

19. Le mécanisme mondial a également permis d'intégrer les MNT dans les activités de riposte à la COVID-19. Si elle a eu une incidence négative sur l'exécution des plans de travail, la pandémie pourrait susciter un nouvel élan dans un proche avenir.

20. Parallèlement aux grands événements mondiaux et aux réunions multipartites, le mécanisme mondial a entrepris d'autres activités pour mener une action de plaidoyer et de sensibilisation, diffuser des connaissances et échanger des informations, dont la mise au point d'un portail d'accès au savoir, l'organisation de webinaires en direct et la création de communautés de pratique, de groupes de travail et de réseaux de chercheurs. Bien que le portail d'accès au savoir puisse évidemment être un outil précieux pour l'échange des connaissances et des meilleures pratiques et qu'il ait été largement apprécié par les organisations de la société civile, les données semblent indiquer que davantage d'efforts doivent être faits pour en améliorer la portée et la pertinence aux niveaux régional et national.

21. Le deuxième groupe de travail de la société civile sur les MNT et les contributions du mécanisme mondial à la Commission indépendante de haut niveau de l'OMS sur les MNT, qui ont abouti à une série de déclarations politiques sur la lutte contre les MNT, sont des exemples positifs de collaboration et de lobbying en faveur du changement. Toutefois, l'adoption et le suivi de ces déclarations et leur contribution à des changements tangibles au niveau des pays sont moins évidents. La mise au point d'outils et de matériels pratiques à adopter et à utiliser au niveau national figure dans le plan de travail 2018-2019 du mécanisme, mais n'a pas encore été menée à bien.

22. Le niveau et l'intensité de la collaboration entre le mécanisme mondial et les partenaires étaient variables. Les relations avec les acteurs de la société civile ont semblé solides et très appréciées en général, d'autant plus que le mécanisme mondial a offert un point d'entrée exceptionnel à l'OMS et a permis à de nombreux acteurs non étatiques de s'exprimer. Toutefois, en l'absence d'outils et de plans de collaboration pour orienter l'action des différentes parties prenantes et des différents secteurs, les participants et les États Membres ont eu du mal à contribuer activement aux activités et à la progression du mécanisme mondial. L'aide que doivent apporter les associations professionnelles au mécanisme mondial pour qu'il mène à bien ses activités doit être clairement précisée et un objectif concret et réalisable reste à définir.

23. Comme déjà indiqué, faute d'un cadre de résultats explicite assorti d'objectifs clairement définis, fait qu'il est plus difficile d'évaluer objectivement dans quelle mesure le mécanisme mondial a atteint les objectifs énoncés dans ses plans de travail et reste pertinent.

Principaux facteurs qui influent sur l'exécution réussie des plans de travail du mécanisme mondial

24. Parmi les efforts non négligeables déployés pour renforcer la coordination au sein de l'OMS afin d'atteindre les cibles des objectifs de développement durable liées aux MNT figurent : la récente initiative visant à réunir le mécanisme mondial et l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles au sein de la Plateforme mondiale pour les MNT ; et la mise en place du réseau horizontal interne de l'OMS pour une action collective en vue d'atteindre les cibles des objectifs de développement durable liées aux MNT.

25. Si certains acteurs non étatiques se sont félicités du fait que le mécanisme mondial offre un seul point d'accès à l'OMS, d'autres en revanche ont relevé un manque de clarté selon eux dans la répartition des rôles entre le mécanisme, l'Équipe spéciale interorganisations et les départements techniques chargés des MNT, de nature à donner lieu à des malentendus, à perdre des occasions offertes par les activités de l'OMS dans ce domaine et à contribuer à des retards, des chevauchements et des doublons.

26. Le fait que le mécanisme mondial relève des États Membres lui confère une légitimité et lui assure un appui institutionnel, notamment aux yeux des acteurs non étatiques. En pratique, toutefois, les États Membres semblent avoir eu peu d'occasions de participer activement à l'orientation des travaux du mécanisme mondial et de surveiller les progrès accomplis. Des rapports de situation plus fréquents et systématiques aux organes directeurs sur l'exécution des plans de travail, en plus de ceux actuellement fournis par l'intermédiaire de l'Assemblée de la Santé, pourraient permettre au mécanisme mondial de connaître la position des États Membres sur les besoins, les priorités et les meilleures pratiques au niveau des pays.

27. Un certain nombre d'informateurs clés ont relevé un décalage entre les ressources (humaines et autres) auxquelles le mécanisme mondial a accès et la portée et l'ambition des plans de travail, ce qui a contribué à retarder la mise en œuvre de certaines activités. Les suggestions visant à y remédier allaient d'un financement accru du mécanisme à une définition plus rigoureuse des priorités conduisant à réduire le nombre des activités et à mieux les cibler. La capacité de leadership et les ressources du mécanisme mondial doivent correspondre à ses fonctions, priorités et ambitions. Vu le caractère politiquement sensible de la collaboration multipartite, il a également été suggéré que le secrétariat du mécanisme veille à disposer non seulement de compétences techniques dans les domaines liés aux MNT, mais aussi des compétences voulues en matière de diplomatie, de partenariats, de sensibilisation et de communication.

28. La mise sur pied prévue d'un fonds commun pour améliorer le financement durable du mécanisme mondial et les efforts des États Membres en faveur de la lutte contre les MNT pourrait présenter des avantages. Compte tenu de l'intention de mettre en place le fonds d'affectation spéciale pluripartenaires sous les auspices de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, on doit toutefois s'interroger sur le bien-fondé de l'existence de deux fonds de ce type.

29. Comme déjà indiqué, la place du mécanisme mondial dans la structure institutionnelle de l'OMS a évolué au cours de la période visée par l'évaluation. Son rattachement à la Plateforme mondiale pour les MNT sous l'autorité directe de la Directrice générale adjointe visait à lui donner davantage d'autorité et d'autonomie ainsi qu'à faciliter l'interaction avec un éventail plus large de partenaires dans le cadre de l'OMS et à l'extérieur. Par ailleurs, le fait que l'Équipe spéciale interorganisations soit placée aux côtés du mécanisme mondial au sein de la Plateforme devrait améliorer la cohésion entre les deux instruments. S'il est peut-être trop tôt pour évaluer l'efficacité de cette mesure, la séparation plus marquée entre le mécanisme et les départements techniques chargés des MNT a accru, selon certains,

les risques de doublons et rendu la communication plus difficile ; par ailleurs, on constate un manque de synergie entre l'Équipe spéciale et le mécanisme mondial. Il est clair que des avantages pourraient être obtenus en clarifiant les rôles et les relations au sein de la Plateforme mondiale pour les MNT, ainsi qu'entre la Plateforme et les autres unités au sein de l'OMS.

La collaboration du mécanisme mondial avec d'autres parties prenantes

30. La société civile a indiqué que sa participation au mécanisme mondial, et en particulier aux dialogues politiques, présentait d'importants avantages, tout en estimant que son rôle potentiel en tant que contributeur aux travaux du mécanisme (plutôt que comme bénéficiaire) n'avait pas été pleinement reconnu. Les associations du secteur privé avaient plus de mal à faire état d'avantages particuliers et souhaitaient des plans de travail conjoints plus concrets qui, selon elles, faisaient encore défaut.

31. Les engagements visant à mieux recenser les parties prenantes et à élaborer des stratégies et des outils de collaboration pour orienter l'action multisectorielle multipartite, notamment au niveau des pays, figurent depuis un certain temps déjà dans les plans de travail du mécanisme mondial. L'objectif visant à élaborer des stratégies et des outils pour l'utilisation au niveau des pays revêt une importance particulière ; selon les parties prenantes et d'après ce qui ressort d'un examen de la documentation, leur élaboration, en cours depuis bien longtemps déjà, n'est pas encore achevée. Dans l'ensemble, la problématique du mécanisme est restée mondiale, au lieu de cibler la portée ou les avantages au niveau des pays.

32. La majorité des relations entre le mécanisme mondial et les États Membres, ainsi que la participation aux réunions, groupes de travail, etc., est du ressort des ministères de la santé et/ou des affaires étrangères (ou équivalents). Vu la nécessité largement reconnue d'une participation multisectorielle face aux causes et aux conséquences des MNT, une collaboration accrue avec les organismes nationaux hors du secteur de la santé serait de nature à renforcer les avantages du mécanisme pour les États Membres au niveau des pays. Le mandat plus large de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles lui a permis de collaborer de manière plus efficace avec un éventail d'acteurs élargi.

33. Le faible taux de réponse au questionnaire d'évaluation, dû sans doute en partie à la priorité accordée par les États Membres aux problèmes posés par la COVID-19, reflète aussi la visibilité et la valeur ajoutée relativement limitées du mécanisme au niveau des pays.

Compte tenu du programme pour l'après-2020 et de la création de la Plateforme mondiale pour les MNT, le mécanisme mondial doit-il être maintenu et sous quelle forme ?

34. À ce jour, le mécanisme mondial est le premier et le seul dispositif en bonne et due forme relevant des États Membres au sein du Secrétariat de l'OMS qui vise à faciliter la collaboration multipartite et intersectorielle dans le domaine des MNT. Son mandat particulier repose principalement sur sa capacité à collaborer et à créer des liens entre les acteurs multisectoriels, y compris les États Membres, les acteurs non étatiques, ceux des Nations Unies et les autres programmes techniques, aux niveaux mondial, régional et national.

35. L'importance, l'interdépendance et le renforcement mutuel des cinq fonctions assignées au mécanisme mondial ont été largement reconnus. Il en va de même de son efficacité dans plusieurs domaines, en grande partie grâce aux efforts considérables et à l'engagement de son personnel. Au sein de l'OMS pourtant, le secrétariat du mécanisme mondial a subi ces deux dernières années une diminution de ses effectifs et a récemment été intégré à la nouvelle Plateforme mondiale pour les MNT (qui comprend aussi l'Équipe spéciale interorganisations).

36. Les avis sont partagés toutefois quant à savoir s'il reste nécessaire pour le mécanisme d'assurer ces fonctions et s'il est en mesure de le faire. De nombreuses parties prenantes souhaitent le maintien du mécanisme mondial parallèlement à la poursuite du Plan d'action mondial et aux cibles des objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Une majorité d'entre elles a cependant estimé que le mécanisme devait évoluer, voire être remplacé par un modèle plus ciblé et axé sur l'action ou suivant une autre approche sur la base d'une collaboration plus étroite avec les autres acteurs internes et externes. Il s'agirait notamment de fixer des objectifs bien définis et de recentrer les partenariats à l'appui du Plan d'action mondial et de ses cibles volontaires. Dans l'ensemble, il faut aussi envisager de nouveaux moyens de maintenir et, si possible, renforcer les efforts pour assurer l'exécution des fonctions importantes du mécanisme mondial.

37. Le statu quo n'est manifestement pas une option pour l'avenir. Il est évident que les fonctions initialement envisagées pour le mécanisme mondial restent d'actualité et continuent d'apporter des contributions pertinentes au Plan d'action mondial, au treizième programme général de travail, 2019-2023, et aux cibles des objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Les options futures à cet égard comprennent : a) une approche renforcée et plus ciblée de l'exécution des fonctions essentielles actuellement assignées au mécanisme mondial ; mais aussi b) l'abandon du mécanisme et la mise en place d'un nouveau modèle opérationnel au sein de l'OMS pour assurer l'exécution effective de ses fonctions.

38. Pour subsister et apporter une réelle contribution à la réalisation de son objectif et à l'accomplissement du mandat envisagé par les États Membres, le mécanisme mondial doit être renforcé et doté de rôles et de responsabilités clairement définis dans la structure institutionnelle interne des MNT à l'OMS afin d'éviter les doublons. Dans un tel cas de figure, les États Membres seront eux aussi appelés à jouer un rôle plus important dans le mécanisme.

39. On pourrait toutefois envisager un autre modèle dans lequel les fonctions du mécanisme et ses activités de collaboration et de liaison avec l'extérieur seraient assurées par la Plateforme mondiale pour les MNT, un des départements techniques chargés des MNT ou le Département Partenariats sanitaires et multilatéraux. Dans ce cas aussi, les rôles et responsabilités devront être clairement définis dans la structure institutionnelle interne concernant les MNT à l'OMS en ménageant éventuellement la possibilité pour les États Membres ou les acteurs non étatiques de contribuer à des questions spécifiques ou d'intervenir comme chef de file (par exemple dans le cadre de groupes de travail comme actuellement).

40. En raison des contraintes liées à la situation actuelle due à la COVID-19, les États Membres ne sont pas en mesure de proposer une option définitive. De nouvelles consultations auprès des États Membres menées par le Secrétariat de l'OMS seraient utiles en vue d'une décision de la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2021. Ces consultations pourraient s'appuyer sur un document du Secrétariat indiquant les différentes options qui serait fondé sur les recommandations issues de l'évaluation.

RECOMMANDATIONS

Recommandation principale

41. À ce jour, le mécanisme mondial est le premier et le seul dispositif en bonne et due forme au sein du Secrétariat de l'OMS relevant des États Membres qui vise à faciliter la collaboration multipartite et intersectorielle dans le domaine des MNT. Son mandat particulier repose principalement sur sa capacité à collaborer et à créer des liens entre les acteurs multisectoriels, y compris les États Membres, les acteurs non étatiques, ceux des Nations Unies et les autres programmes techniques, aux niveaux mondial, régional et national.

42. Tant que les fonctions du mécanisme mondial envisagées à l'origine restent d'actualité et continuent d'apporter des contributions pertinentes au Plan d'action mondial, au treizième programme général de travail, 2019-2023, et aux cibles des objectifs de développement durable à l'horizon 2030, leur maintien s'impose. Mais le mécanisme doit évoluer, voire être remplacé par un modèle plus ciblé et axé sur l'action ou suivant une autre approche sur la base d'une collaboration plus étroite avec les autres acteurs internes et externes.

Les options à cet égard sont notamment les suivantes :

a) une approche renforcée et plus ciblée de l'exécution des fonctions essentielles par le mécanisme mondial dont le rôle et les responsabilités au sein de la structure institutionnelle interne concernant les MNT à l'OMS seraient bien définis afin d'éviter les doublons. Dans ce cas de figure, les États Membres seront eux aussi appelés à jouer un rôle plus important dans le mécanisme ;

b) l'abandon du mécanisme et la mise en place d'un nouveau modèle opérationnel au sein de l'OMS pour assurer l'exécution effective de ses fonctions. Les fonctions du mécanisme et ses activités de collaboration et de liaison avec l'extérieur pourraient notamment être assurées par la Plateforme mondiale pour les MNT, un des départements techniques MNT ou le Département Partenariats sanitaires et multilatéraux. Dans ce cas aussi, les rôles et responsabilités devront être clairement définis dans la structure institutionnelle interne concernant les MNT à l'OMS en ménageant éventuellement la possibilité pour les États Membres ou les acteurs non étatiques de contribuer à des questions spécifiques ou d'intervenir comme chef de file (par exemple dans le cadre de groupes de travail comme actuellement).

43. Le Secrétariat de l'OMS devrait entreprendre de nouvelles consultations¹ auprès des États Membres en vue d'une décision que prendrait la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2021. Ces consultations pourraient s'appuyer sur un document du Secrétariat indiquant les différentes options concernant l'avenir du mécanisme.

Recommandations supplémentaires

44. En fonction de ce qui résultera de la recommandation principale, les recommandations de l'évaluation préliminaire visant à rendre le mécanisme mondial plus performant et qui n'ont

¹ Afin de permettre des consultations ou une participation quant au fond sur les avantages et inconvénients des options proposées.

généralement pas été mises en œuvre, restent d'actualité dans la plupart des cas pour assurer la coordination et l'exécution effectives des fonctions. Dans ces conditions, l'OMS devrait :

45. Élaborer un **plan stratégique à moyen terme indiquant clairement qui sera responsable** de l'exécution des cinq fonctions en synergie avec la stratégie générale de l'OMS pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

- La stratégie de l'OMS pour l'exécution des cinq fonctions devrait être dotée d'une vision claire et d'un solide cadre de résultats fondé sur une théorie du changement reliant les fonctions à la mise en œuvre du Plan d'action mondial et complété par un cadre de responsabilisation (avec des rapports hiérarchiques et des modalités bien définis, ainsi que des indicateurs des résultats et de la performance).
- La planification à l'appui de ces fonctions devrait être entreprise en parfaite harmonie avec la planification des départements et des unités fonctionnelles de l'OMS chargés d'appliquer le Plan d'action mondial et d'assurer la réalisation de ses objectifs à l'horizon 2030 (y compris les unités de l'OMS extérieures au cadre traditionnel des MNT, par exemple dans les domaines des systèmes de santé, des produits pharmaceutiques, de l'environnement et des changements climatiques, ou des déterminants sociaux).

46. **Améliorer la portée au niveau national** des activités de l'OMS relatives aux cinq fonctions, en mettant l'accent sur les points focaux nationaux chargés des MNT et les parties prenantes à l'intérieur des pays, en synergie avec les objectifs du « triple milliard » énoncés dans le treizième programme général de travail, 2019-2023.

- L'influence au niveau des pays et le soutien apporté aux pays devraient tracer la voie à suivre pour l'exécution de ces fonctions aux trois niveaux de l'Organisation. Les bureaux de pays restent le principal point focal pour l'appui aux approches nationales de lutte contre les MNT, mais celles-ci doivent être fondées sur une stratégie plus claire concernant les contributions aux niveaux mondial et régional.
- Les plans de travail et activités futurs et les résultats qui leur sont associés devraient être liés à un plan stratégique englobant les trois niveaux de l'Organisation.
- Les outils pédagogiques et matériels pratiques prévus en 2018-2019 mais qui ont été retardés devraient être élaborés pour aider les pays à établir des plateformes de coordination multisectorielles et multipartites d'appui à la lutte contre les MNT.
- La participation des pays ne devrait pas se limiter à des représentants du ministère de la santé mais s'étendre aux autres secteurs intéressés.
- La collaboration et la coordination avec l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles devraient être renforcées pour appuyer les activités au niveau des pays.
- Il faudrait procéder à un examen rapide des partenariats et des participants, en collaboration avec les départements techniques chargés des MNT à l'OMS, pour que ceux qui collaborent avec les unités fonctionnelles soient bien les interlocuteurs appropriés du point de vue de l'obtention des résultats escomptés dans une Région ou un pays donné.

- Des produits spécifiques, comme les dialogues sur les politiques et le portail d'accès au savoir, devraient viser à fournir des orientations pratiques indiquant comment mener l'action multisectorielle au niveau national et comment attirer les participants dont le rôle et le statut leur permettraient de mettre en pratique dans les pays les connaissances acquises dans ce type d'événement.

47. Formuler une **stratégie de collaboration claire** pour les États Membres, les fonds, programmes et institutions des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales concernées et les acteurs non étatiques, y compris ceux du secteur privé, en vue de faciliter la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

- La stratégie de collaboration devrait préciser le but et les résultats attendus de la participation et de la collaboration avec les partenaires, ainsi qu'un cadre de résultats, sur la base d'une stratégie plus générale pour l'exécution des fonctions.
- La stratégie de collaboration devrait être alignée sur une stratégie de collaboration plus large de l'OMS avec les partenariats afin d'éviter les doublons.

48. Prendre des mesures pour **rationaliser les approches de mobilisation des ressources** concernant les efforts liés aux MNT au sein de l'OMS et dans les États Membres.

- En particulier, la mise en place par l'OMS d'un fonds commun parallèlement au fonds d'affectation spéciale pluripartenaires proposé par l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles nécessitera une gestion prudente et devra être réexaminée périodiquement.
- Des efforts devraient également être consentis pour que les initiatives liées aux MNT soient bien reconnues dans le cadre des activités de subventionnement menées par la Fondation pour l'OMS récemment mise sur pied.
- Les ressources humaines – directeurs et effectifs – affectées à la lutte contre les MNT à l'OMS devraient correspondre à l'échelle et à la portée des ambitions et des objectifs de l'Organisation.

= = =